



Droit de visite des grands parents

Par **solagu**, le **14/05/2009** à **14:07**

Bonjour, rn Il y a de cela 4 ans, le père de ma fille est décédé. rn Suite à cela, c'est parents, donc les grands parents paternel de ma fille (Sophie 6ans) on fait la demande d'un droit de visite. rn Il ont obtenu par jugement, 1 week end par mois / 4 jrs pendant les petites vacances scolaire / 1 semaine en juillet et 1 en Aout. rn rn Aujourd'hui il y a un changement de situation. La grand mère de ma fille à disparue. Par conséquent, son Grand père se retrouve seul. rn C'est une personne "faible moralement et physiquement" suite à tous ces malheurs. Deplus il est malade (dort avec une machine, somnifère et autre traitement...) suite à tout ca , j'ai peur et perdue confiance pour lui laisser à lui seul la garde ma fille. rn Deplus, j'ai appris, suite à la disparition de sa femme, que celle ci avait fait une première tentative de suicide en décembre 2008, personne ne m'avait prévenu. Ces personnes était faible et presque "dangereuse" pour ma fille, qui restait des jours et des nuits seule avec eux. rn rn Je n'ai pas confiance et une crainte énormes est présentes. rn Y a t'il une possibilité de recours ou d'appel pour faire modifier le premier jugement vu la modification de situation ? rn Je ne demande pas qu'on lui interdise les visites, mais qu'on limite cela à des journées uniquement (sans les nuits) et avec une présence ou autres ? rn rn Pouvez vous m'aider et me conseiller ? rn Dans l'attente d'une réponse. rn Bien cordialement.